



## Obligation pour les enfants naturels de changer de nom si ...

Par **titus66**, le **31/03/2010** à **18:05**

Bonjour,

Je suis pacsée avec le père de mes enfants (âgés de 21, 17 et 14 ans) depuis 2005.

Les enfants portent mon nom mais ont été légitimés par leur père.

NOus envisageons de nous marier SANS changer le nom des enfants ; est ce possible ?  
merci pour vos réponses !